
Ville de ROYAN

Séance du 30 Avril 1963

OBJET :

63046 Le trente Avril mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 26 Avril 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, MOUCHOT GUILLAUD, LANUSSE, BISCAYE, MONGRAND, BERLAND, FONTANILLE, FLAHAUT, REIX, POUGET, GACHET, NARTEAU, BUJARD, GALLAND

Représenté : M. LANOUE par M. MATRAS

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Bibliothèque municipale .- Subvention pour acquisition d'ouvrages d'études.-

M. le Directeur Général des Bibliothèques de France a informé M. le Bibliothécaire de la Ville que le Ministère de l'Education Nationale a mis à la disposition de la Bibliothèque municipale une somme de 500 francs pour acquisition d'ouvrages d'études.

Cette subvention a effectivement été encaissée sur le budget de la commune au cours de l'exercice 1962, et notamment à la date du 17 août.

Or, le Ministère de l'Education Nationale demande un compte rendu de l'utilisation de ce crédit.

LE CONSEIL MUNICIPAL

considérant que cette somme est grevée d'affectation spéciale en ce sens qu'elle doit être utilisée exclusivement pour l'achat desdits ouvrages,

Vu l'avis de la Commission Plénière du 26 Avril 1963,

DECIDE

d'inscrire au budget supplémentaire de 1963, chapitre XXIX, art. 3, une prévision supplémentaire de dépenses de 500 frs correspondant à la recette encaissée en 1962 pour permettre à M. le Bibliothécaire de la Ville de procéder à l'achat d'ouvrages d'études, étant entendu qu'il sera justifié de l'utilisation de ce crédit dès que ces acquisitions auront été effectuées.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre



APPROUVE

ROYAN le 13 MAI 1963

[Signature]